

K E R E N

F I N A N C E

KEREN CREDIT ISR

FCP de droit Français – Relevant de la Directive 2009/65/E

Rapport annuel au 31/12/2025

RAPPORT DE GESTION

KEREN CREDIT ISR

31/12/2025

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance financière supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return sur la durée de placement recommandée, en intégrant une analyse extra-financière des émetteurs. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.

L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, de dette privée, publique et souveraine, et de dette convertible, de « Green Bonds » et de « Social Bonds », sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs.

Le choix des signatures privées provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat.

KEREN FINANCE considère que les entreprises qui prendront conscience des défis écologiques, sociaux ou politiques des attentes de l'humanité pour les futures décennies seront celles qui seront le plus capables de s'adapter et donc de survivre. L'intégration de critères ESG dans une analyse crédit ne vise donc pas à améliorer le rendement du portefeuille obligataire mais plutôt d'en augmenter la solvabilité future.

En complément de cette analyse fondamentale, un ensemble de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont analysés et notés : par exemple le pourcentage d'administrateurs indépendants et de femmes au comité de Direction, le total des émissions de CO2, la présence d'une politique sur le changement climatique, et le turnover dans la société seront prises en compte. Après avoir écarté les valeurs non notées de l'univers d'investissement de départ, des exclusions sectorielles et quantitatives sont effectuées pour arriver à un taux d'exclusion minimal de 25% des émetteurs les plus mal notés. Le gérant sélectionne ensuite les émetteurs démontrant les meilleures pratiques en matière extra-financière sur la base de la notation ESG interne, qui permet de classer et d'exclure les émetteurs les moins soucieux ou performants en la matière dans l'analyse globale du risque émetteur. Les émetteurs sélectionnés justifient d'une notation interne minimum selon notre méthodologie propriétaire de notation et le taux de couverture du portefeuille par l'analyse extra-financière est de 90% minimum. L'équipe de gestion aura vocation à : 1/ Suivre une série d'indicateurs ESG pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur 2/Améliorer, avec le management, la communication sur leurs critères extra-financiers au moyen d'un questionnaire annuel sur leurs engagements sur ces sujets. Ces questionnaires figureront dans un rapport annuel publié sur le site internet de Keren Finance – 3/Améliorer grâce à un dialogue constructif la connaissance des émetteurs sur les besoins des investisseurs en produisant des feedbacks réguliers sur la compréhension des données extra-financières produites. Le gérant se réserve le droit d'investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif, dans des valeurs qui ne font pas partie de l'univers d'investissement de départ, sans considération de notation ESG. Le fonds est labelisé ISR.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- de 50% à 100% en instruments de taux du secteur privé, public et souverain, de notation Investment Grade.
- de 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs de notation High Yield du secteur privé public et souverain.
- de 20% à 50% en « Green » et « Social » Bonds, qui se conformeront aux standards de marché actuel.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre -2 et + 5.

- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs nationaux et internationaux, libellées en euro et / ou en actions de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques, cotées en euro.

Les actions proviendront uniquement d'une potentielle conversion d'obligations convertibles. Elles ont vocation à être cédées dès conversion, dans un délai visant à respecter l'intérêt des porteurs. La somme des actions et des OC ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Le cumul des expositions aux pays émergents et aux pays hors OCDE ne dépasse pas 5% de l'actif.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 200% de l'actif. L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10%.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- Les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition des risques de taux et d'action.

- Les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 aura été marquée par une stabilisation macroéconomique progressive, sans véritable rupture cyclique. Contrairement aux craintes exprimées fin 2024, la croissance mondiale a résisté, évoluant autour de son potentiel, soutenue principalement par les États-Unis et par des investissements ciblés dans la technologie et les infrastructures.

Aux États-Unis, la résilience de la demande intérieure et l'investissement lié à l'intelligence artificielle ont compensé le ralentissement graduel du marché du travail. La croissance est restée positive, sans surchauffe, tandis que l'inflation a poursuivi sa normalisation, bien que plus lentement dans les services. La Réserve fédérale a amorcé un assouplissement prudent, sans signaler de retour à un régime monétaire accommodant.

En Chine, la croissance est demeurée modérée et largement administrée, sans relance massive du crédit. Les économies émergentes ont bénéficié d'une stabilisation du dollar et de flux plus réguliers, sans pour autant redevenir un moteur global.

Globalement, 2025 n'a pas été une année de choc macro, mais une année de transition : la fin du cycle de resserrement monétaire a laissé place à un environnement de taux durablement plus élevés, dans lequel les marchés ont progressivement réintégré le risque de durée et le retour du term premium.

En Europe, 2025 aura confirmé une dynamique plus hésitante qu'aux États-Unis. La croissance est restée modeste, autour de 1 %, avec une forte hétérogénéité entre pays. Le principal facteur de stabilisation est venu du levier budgétaire, notamment via les programmes d'investissement allemands dans les infrastructures, la défense et la transition énergétique.

Cette dépendance accrue au soutien public a renforcé le lien entre trajectoires souveraines et conditions financières domestiques. Les marchés ont progressivement intégré l'idée que la stabilisation européenne ne reposait plus uniquement sur la BCE, mais aussi – et de plus en plus – sur la crédibilité budgétaire des États membres.

L'inflation européenne a poursuivi sa normalisation plus rapidement qu'aux États-Unis, avec une dynamique sous-jacente plus contenue. La BCE a ainsi disposé d'une marge d'assouplissement légèrement supérieure à celle de la Fed, sans toutefois basculer vers un cycle accommodant. La politique monétaire est restée restrictive en termes réels, contribuant à maintenir une discipline financière accrue.

Le véritable changement de régime en Europe en 2025 a été obligatoire. L'augmentation persistante de l'offre de dette souveraine, combinée à la réduction progressive des bilans des banques centrales, a transformé la dette publique en actif de marché à part entière.

Les taux longs ont montré une volatilité accrue, moins liée aux anticipations d'inflation qu'aux dynamiques budgétaires et au retour du term premium. Les épisodes de tension ont mis en évidence la sensibilité des spreads souverains aux annonces fiscales et aux développements politiques nationaux. Le crédit Investment Grade européen a bénéficié d'un portage redevenu attractif en valeur absolue, mais les spreads sont restés comprimés, intégrant largement le scénario macro central. La performance 2025 a ainsi été dominée par le rendement courant plutôt que par une compression significative des primes de risque.

Sur le High Yield européen, les défauts sont restés contenus, mais la question du refinancement a progressivement pris le devant de la scène. L'environnement de taux plus élevés a commencé à peser sur les structures les plus levierisées, sans déclencher de stress systémique. La dispersion s'est accentuée, confirmant la nécessité d'une sélection rigoureuse des émetteurs. Le marché reste toutefois ostensiblement cher en spread sur des bases historiques de long terme.

Dans ce contexte, les performances du fonds au 31/12/2025* ont été les suivantes (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +3,03%) :

Keren Crédit ISR C : + 3,35%

Keren Crédit ISR I : + 3,73%

Keren Crédit ISR EB : + 3,82%

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

En affichant une performance nette de 3.82% sur la part EB, la plus significative en termes d'encours pour le fonds, KC ISR aura réalisé une belle performance sur l'année, 79bp au-dessus de son indicateur de référence.

Enfin, le fonds aura vu son encours progressé de 15% en 2025 et aura maintenu une approche défensive en avec un pourcentage d'exposition en High Yield qui n'aura pas dépassé 20%.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:
 - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
 - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
 - L'industrie du Tabac.
- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).
- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

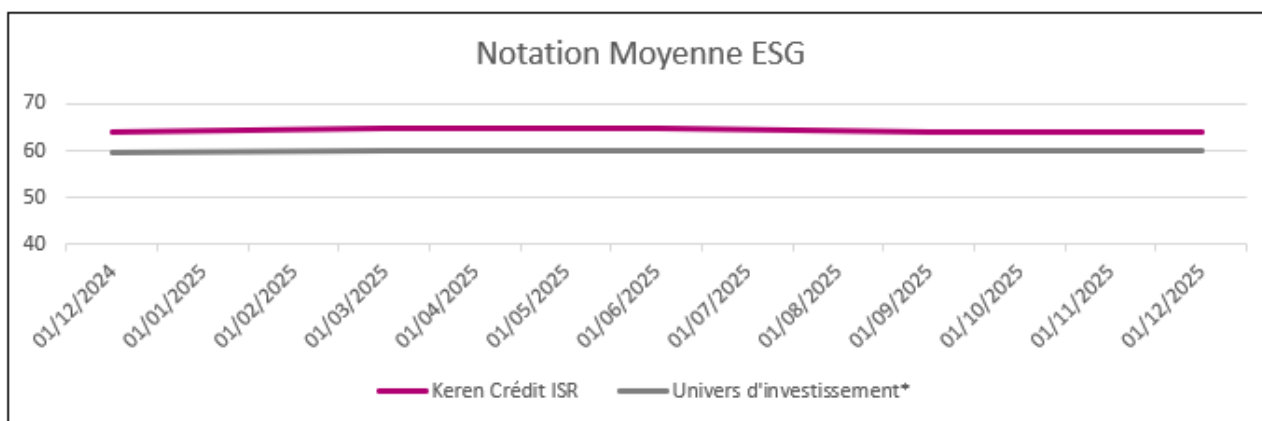
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 64 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 64 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 64,40 (contre 60 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Crédit ISR	61	62	61	61	61
<i>Univers d'investissement*</i>	55	55	55	55	55

Note S (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Crédit ISR	74	75	76	74	74
<i>Univers d'investissement*</i>	72	72	72	72	72

Note G (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Crédit ISR	59	59	60	59	60
<i>Univers d'investissement*</i>	55	55	54	54	54

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement: Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

Label

L'OPC bénéficie du label ISR

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Keren Crédit ISR

Identifiant d'entité juridique:
969500U4S28C7OMK1895

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 80.6%* d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, nos choix d'investissements intègrent une analyse extra financière nous permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale mais également soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité

Ainsi, Les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN CREDIT ISR se voient analysés sur les critères suivants :
Le facteur « Environnement » comprend :

o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires

o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires
- o Le niveau des réserves de carbone
- o La présence d'une politique sur le changement climatique
- o La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Le facteur « Social » comprend :

- o Le pourcentage de turnover dans la société
- o Le pourcentage de femme dans la société
- o Le pourcentage de femme manager dans la société
- o Le taux d'accident du travail
- o La présence d'une de non-discrimination
- o La présence d'une politique de protection des lanceurs d'alertes
- o La présence d'une politique de santé et de sécurité
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains
- o La présence d'une politique contre le travail forcé des enfants
- o La présence d'une politique de juste rémunération



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

De plus, deux indicateurs clés de performance sont utilisés et comparés à l'indice de référence. Il s'agit des émissions de carbone rapportées au chiffre d'affaires et de la part des femmes manager dans la société. Ces derniers doivent respectivement être couverts à 90% et 70%, et mieux performer que l'indice de référence. Pour le vérifier, des contrôles sont effectués tous les mois.

Indicateurs Obligatoires	Alimentiques
Environnement	
1 Émissions de CO ₂ à effet de serre	Émissions de GES - SCOPE 1 Émissions de GES - SCOPE 2 Émissions de GES - SCOPE 3 Émissions totales de GES
2 Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3 Intensité de CO ₂ relatif de scope	Intensité de GES des activités investies
4 Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les activités actives dans le secteur des combustibles fossiles
5 Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimées en pourcentage du total des sources d'énergie.
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact.
7 Activités nocives pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des activités opérationnelles dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, cibles actives de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones.
8 Rejets dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.
Droit de Gouvernance	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des Ligues directives de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.
11 Absence de mécanisme de conformité couvrant le respect du gouvernement des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou les Ligues directives de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, et de mécanismes de traitement des plaintes pour aborder les violations de ces principes.
12 Écart de rémunération Personnel homme non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre hommes et femmes des entreprises investies.
13 Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil.
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

Au delà des 25 critères ESG et des 2 principaux KPI utilisés dans l'analyse. Le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers, fourni par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celle dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définies dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

— — — **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

A travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces critères sont publiés par Sustainalytics.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.

Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondants aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2024

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Apple	Information Technology	2.62%	USA
L'Oreal	Consumer Staples	2.38%	France
OTIS	Industrials	2.34%	Luxembourg
Procter & Gamble	Consumer Staples	2.02%	USA
Alstom	Industrials	1.93 %	France



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

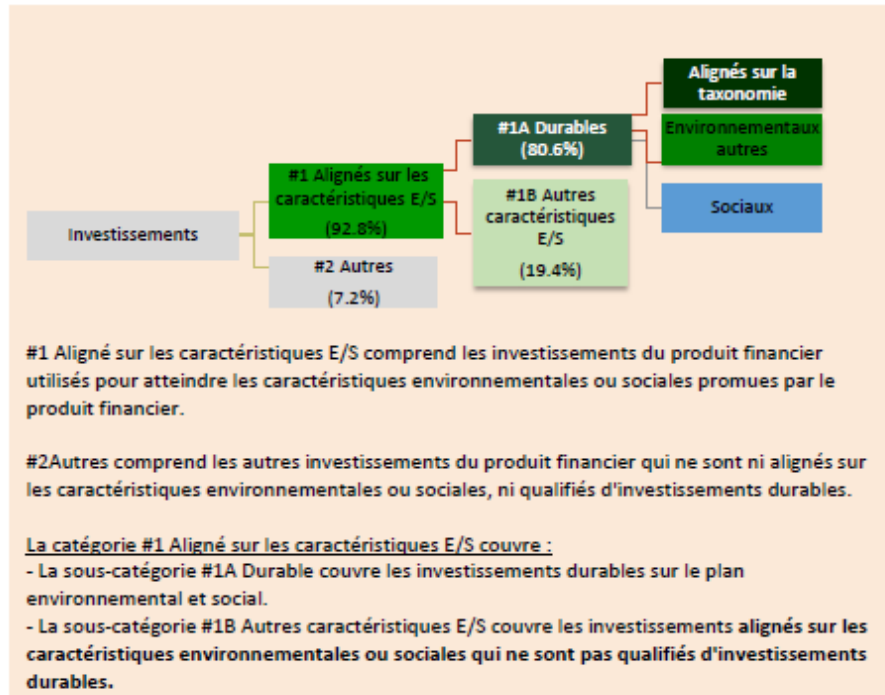
La proportion d'investissement durables était de 80.6% au 31/12/2025.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Au 31/12/2025, 92.8% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (19.72%), les financières (16.68%), l'immobilier (10.26%), les services de télécommunication (8.73%), et la consommation de base (7.44%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

Oui:

Gaz Fossile

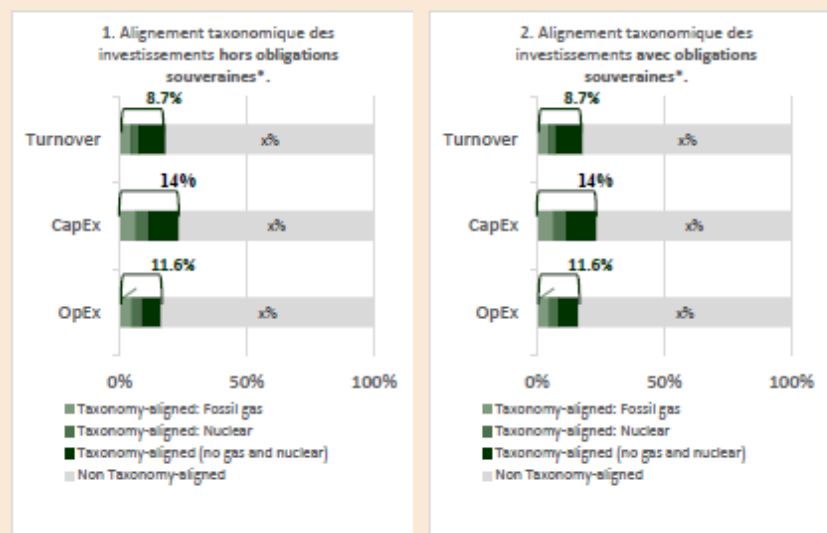
Energie nucléaire

Non

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixées dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

A titre indicatif, au 31/12/2025, le taux d'investissements durables est de 80.6%.

De plus, le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.

● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 86.9% au 31/12/2025.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

A titre indicatif, au 31/12/2025, le taux d'investissements durables est de 80.6%.

De plus, le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres », correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peuvent être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable.

RAPPORT COMPTABLE

KEREN CREDIT ISR

31/12/2025



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

KEREN CREDIT ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
KEREN FINANCE
12 bis, place Henri Bergson
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KEREN CREDIT ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

KEREN CREDIT ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 490 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672
006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

KEREN CREDIT ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

KEREN CREDIT ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.04.24 16:25:24 +0200



INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	30 490 494,78	27 324 758,65
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 490 494,78	27 324 758,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	818 944,70	1 142 494,40
OPCVM	818 944,70	1 142 494,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	24 970,00	93 025,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	31 334 409,48	28 560 278,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	230,41	923 561,05
Comptes financiers	2 248 346,25	569 118,55
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	2 248 576,66	1 492 679,60
Total Actif I + II	33 582 986,14	30 052 957,65

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	32 282 392,70	27 614 106,88
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 215 934,70	1 423 246,49
Capitaux propres I	33 498 327,40	29 037 353,37
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	14 560,00	79 920,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	14 560,00	79 920,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	70 098,74	935 684,28
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	70 098,74	935 684,28
Total Passifs : I + III + IV	33 582 986,14	30 052 957,65

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	941 814,70	614 973,51
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	941 814,70	614 973,51
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	941 814,70	614 973,51
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-182 309,72	-112 686,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-182 309,72	-112 686,26
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	759 504,98	502 287,25
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	54 035,08	12 907,47
Revenus nets I = C + D	813 540,06	515 194,72
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	486 153,26	11 170,02
Frais de transactions externes et frais de cession	-31 323,96	-36 859,02
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	454 829,30	-25 689,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	38 940,90	-4 010,06
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	493 770,20	-29 699,06
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-74 038,24	921 007,49
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-74 038,24	921 007,49

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-17 337,32	16 743,34
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-91 375,56	937 750,83
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	1 215 934,70	1 423 246,49

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance financière supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return sur la durée de placement recommandée, en intégrant une analyse extra-financière des émetteurs. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.

L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	33 498 327,40	29 037 353,37	26 771 600,55	25 568 601,62	20 100 706,53
PART CAPI C					
Actif net	3 321 841,07	1 941 531,86	1 146 880,13	620 986,45	263 766,94
Nombre de parts	32 053,906	19 361,358	11 955,242	6 924,193	2 652,428
Valeur liquidative unitaire	103,63	100,28	95,93	89,68	99,44
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3,63	1,10	-1,24	2,81	-0,21

PART CAPI EB					
Actif net	27 494 829,88	25 464 994,40	23 169 991,22	22 920 292,02	19 463 823,30
Nombre de parts	258 101,000	248 183,141	237 576,141	253 025,000	194 815,000
Valeur liquidative unitaire	106,53	102,61	97,53	90,59	99,91
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4,21	1,77	-0,65	3,33	0,23

PART CAPI I					
Actif net	2 681 656,45	1 630 827,11	2 454 729,20	2 027 323,15	373 116,29
Nombre de parts	25 304,993	15 961,866	25 240,000	22 406,000	3 734,605
Valeur liquidative unitaire	105,97	102,17	97,26	90,48	99,91
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4,09	1,62	-0,80	3,22	0,25

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part EB :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0014000W38	1 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
I	FR0014000W46	0,5 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
EB	FR0014000W53	0,35 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0014000W38	Néant
I	FR0014000W46	Néant
EB	FR0014000W53	Néant

Commission de surperformance

Part FR0014000W38 C

20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de dotation KEREN FINANCE

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée. A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return

- Méthode de calcul

Calculée selon la méthode indiquée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à l'indicateur de référence aurait généré. La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Part FR0014000W46 I

20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de dotation KEREN FINANCE

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A

cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return

- Méthode de calcul

Calculée selon la méthode indiquée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à l'indicateur de référence aurait généré. La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Part FR0014000W53 EB

20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de dotation KEREN FINANCE

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return

- Méthode de calcul

Calculée selon la méthode indiquée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à l'indicateur de référence aurait généré. La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1) Actions, ETF, obligations convertibles, warrants, droits, bons, etc : 0,02% TTC maximum ESES Min. :15€ TTC / Hors ESES : 35€ TTC	(1)	(2)	
Dépositaire (2) Obligations, obligations hybrides, titres de créances négociables, certificats, EMTN simples : Forfait 55€ TTC max Futures Monep Eurex : 1€ TTC par lot Options: 1€ TTC /lot OPCVM / FIA : Forfait 150€ TTC max Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation d'opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie. Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et/ou en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélacion : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas. L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	29 037 353,37	26 771 600,55
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 596 095,78	5 980 642,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 275 417,79	-5 112 495,51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	759 504,98	502 287,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	454 829,30	-25 689,00
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-74 038,24	921 007,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	33 498 327,40	29 037 353,37

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	21 348,455	2 173 884,76
Parts rachetés durant l'exercice	-8 655,907	-884 421,27
Solde net des souscriptions/rachats	12 692,548	1 289 463,49
PART CAPI EB		
Parts souscrites durant l'exercice	40 640,000	4 278 889,80
Parts rachetés durant l'exercice	-30 722,141	-3 236 100,96
Solde net des souscriptions/rachats	9 917,859	1 042 788,84
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	10 820,421	1 143 321,22
Parts rachetés durant l'exercice	-1 477,294	-154 895,56
Solde net des souscriptions/rachats	9 343,127	988 425,66

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI EB	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014000W38	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	3 321 841,07	32 053,906	103,63
FR0014000W53	PART CAPI EB	Capitalisable	EUR	27 494 829,88	258 101,000	106,53
FR0014000W46	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	2 681 656,45	25 304,993	105,97

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	235,25	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-227,60	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	7,65	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	30 490,49	30 088,99	401,50	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 248,35	0,00	0,00	0,00	2 248,35
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	-967,14
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	30 088,99	401,50	0,00	1 281,21

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	306,29	1 599,92	1 479,27	4 960,58	12 390,57	6 822,25	2 931,61
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 248,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	-967,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 587,50	1 599,92	1 479,27	4 960,58	12 390,57	6 822,25	2 931,61

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro						Autres devises +/-
Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	23 575,61	5 693,97	1 220,91
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	23 575,61	5 693,97	1 220,91

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	230,41
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	230,41
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-4 454,80
Frais de gestion	-65 643,94
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-70 098,74
Total des créances et dettes	-69 868,33

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	28 429,00
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	93,12
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI EB	31/12/2025
Frais fixes	91 600,62
Frais fixes en % actuel	0,35
Frais variables	50 430,24
Frais variables en % actuel	0,19
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	9 126,56
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	2 630,18
Frais variables en % actuel	0,14
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	813 540,06	515 194,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	813 540,06	515 194,72
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	813 540,06	515 194,72

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	67 473,10	23 333,84
Total	67 473,10	23 333,84
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI EB		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	682 055,98	464 376,69
Total	682 055,98	464 376,69
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	64 010,98	27 484,19
Total	64 010,98	27 484,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	493 770,20	-29 699,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	493 770,20	-29 699,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	493 770,20	-29 699,06

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	49 130,76	-2 000,50
Total	49 130,76	-2 000,50
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI EB		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	405 097,12	-26 027,99
Total	405 097,12	-26 027,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	39 542,32	-1 670,57
Total	39 542,32	-1 670,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			30 490 494,78	91,02
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 490 494,78	91,02
Agro-alimentaire			315 869,88	0,94
NESTLE FIN 3,25%22-150131	EUR	300	315 869,88	0,94
Articles personnels			388 456,93	1,16
UNILEVER 1,75%20-250330	EUR	400	388 456,93	1,16
Assurance vie			379 651,89	1,13
GROUPAMA AS MUT 0,75%21-070728	EUR	4	379 651,89	1,13
Automobiles et équipementiers			1 330 530,11	3,97
FRFP 4 1/2 04/11/30	EUR	4	422 529,75	1,26
OPMFP 4.2955 02/05/31	EUR	3	309 652,74	0,92
VW 3 1/8 12/10/29	EUR	6	598 347,62	1,79
Banques			5 583 229,87	16,67
ACAFP 3 3/4 01/23/31	EUR	5	528 115,34	1,58
AIB GRP 0%24-200535	EUR	500	534 006,92	1,59
BANCO SANTANDER 3,5%TV 30	EUR	3	315 907,93	0,94
BCPPL 3 1/8 10/21/29	EUR	4	406 030,74	1,21
CAIXABANK S.A. 300534	EUR	4	446 451,12	1,33
CRELAN 5 3/8 04/30/35	EUR	4	440 710,03	1,32
DANSKE BANK 4,125%10012031 EMTN	EUR	200	216 696,99	0,65
INTNED 4 1/2 05/23/29	EUR	6	639 189,78	1,91
JPM 1.09 03/11/27	EUR	300	301 955,67	0,90
JPMORGAN CHASE 1,5%16-291026	EUR	300	298 978,36	0,89
KBC GROUP TV24-170435	EUR	5	540 933,01	1,62
NATWEST MKTS 1,375%22-020327	EUR	500	500 185,21	1,49
NWG 3 1/8 01/10/30	EUR	400	414 068,77	1,24
Bâtiment et matériaux de construction			2 092 103,09	6,25
CIE DE SAINT-GOBAL 3,375%24-30	EUR	5	519 445,34	1,55
CIE DE SAINT-GOBAIN 3,5%23-29	EUR	5	526 921,71	1,57
DGFP Float 05/13/26	EUR	4	401 503,84	1,20
IPGIM 4 7/8 04/30/30	EUR	300	326 322,12	0,98
SCYRSM 4 3/4 05/29/30	EUR	3	317 910,08	0,95
Chimie			1 486 891,04	4,44
AIR LIQ 0,625%19-200630 EMTN	EUR	6	544 870,52	1,63
LINDE 3,375%23-120629	EUR	4	414 912,16	1,24
SIKA CAPITAL 3,75%23-030530	EUR	500	527 108,36	1,57
Distributeurs			312 702,25	0,93
EROSKI 5 3/4 05/15/31	EUR	300	312 702,25	0,93
Electricité			581 191,27	1,74
EDP-ENERGIAS TV23-230483	EUR	3	328 417,57	0,98
ENEL TV20-PERP.	EUR	250	252 773,70	0,76

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Energie non renouvelable			365 732,27	1,09
SNAM 0,75%20-170630	EUR	400	365 732,27	1,09
Equipement électronique et électrique			647 873,38	1,93
ALOPF 5.868 PERP	EUR	6	647 873,38	1,93
Equipements et services médicaux			407 852,66	1,22
SYK 3 3/8 12/11/28	EUR	400	407 852,66	1,22
Fournisseurs de services de télécommunications			2 925 808,12	8,73
AT&T 2,35%18-050929	EUR	400	395 099,67	1,18
NETFLIX 3,625%18-150527	EUR	400	408 125,89	1,22
ORAFP 2 3/4 05/19/29	EUR	5	507 607,05	1,51
SESGFP 4 7/8 06/24/33	EUR	600	615 506,71	1,84
TELEFONICA EUROPE TV20-PERP.	EUR	6	603 542,55	1,80
VODAFONE GROUP 0,9%19-241126	EUR	400	395 926,25	1,18
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 383 378,70	4,13
SUEZ 2,375% 22-240530	EUR	6	589 497,29	1,76
VEOLIA ENVIRON. 1,94%18-070130	EUR	6	587 114,22	1,75
VIEFP 4.371 PERP	EUR	2	206 767,19	0,62
Industries généralistes			476 958,29	1,42
SWISS RE FIN UK TV20-040652	EUR	5	476 958,29	1,42
Instruments de placement hors actions			1 040 196,21	3,11
DIGITAL ITD HLD 0,625%21-0731	EUR	300	255 833,84	0,77
HIGHLAND HLDGS 0,318%21-151226	EUR	800	784 362,37	2,34
Investissement immobilier et services			1 305 881,84	3,90
GYCGR 4 3/8 01/09/30	EUR	3	324 486,16	0,97
VGPBB 4 1/4 01/29/31	EUR	5	523 349,93	1,56
VONOVIA 1%20-090730	EUR	5	458 045,75	1,37
Logiciels et services informatiques			905 032,28	2,70
CAPFP 3 1/8 09/25/31	EUR	6	598 057,73	1,78
EQIX 3 1/4 05/19/29	EUR	300	306 974,55	0,92
Matériaux industriels			464 475,48	1,39
UPM-KYMMENE 0,125%20-191128	EUR	500	464 475,48	1,39
Matériel équipements destinés aux TI			2 574 357,16	7,69
APPLE 0,5%19-151131	EUR	1 000	876 288,63	2,62
INFINEON TECHNOLOG 1,125%20-26	EUR	4	400 136,11	1,20
PRYIM 3 5/8 11/28/28	EUR	300	305 959,19	0,91
REXEL 5,25%23-150930	EUR	500	527 420,83	1,57
SCHNEIDER EL 0,25%20-110329	EUR	5	464 552,40	1,39
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			577 166,14	1,72
SANOFI 1,25%22-060429	EUR	6	577 166,14	1,72
Services appui à industrie			816 202,44	2,44
ELIS 4,125%22-240527	EUR	4	417 952,44	1,25
IQVIA 2,25%-150128	EUR	400	398 250,00	1,19

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services bancaires invest et de courtage			999 942,44	2,99
GLDM SACHS GRP 0,875%21-090529	EUR	300	282 974,22	0,85
PROLOGIS 0,375%20-060228	EUR	300	287 661,37	0,86
SANDOZ FIN 4,22%17042030	EUR	400	429 306,85	1,28
Services de traitement et élim des déchets			195 859,98	0,59
SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	EUR	200	195 859,98	0,59
Sociétés de placement immobilier			938 984,86	2,80
ICADE SAN 5,5%23-190928	EUR	2	215 624,79	0,64
MERYFP 4 09/10/31	EUR	3	308 079,58	0,92
URWFP 4 7/8 PERP	EUR	4	415 280,49	1,24
Soins personnels pharmacies et épicerie			1 475 304,76	4,40
L OREAL 0,875%22-290626	EUR	8	798 283,84	2,38
PROCTER & GAMBLE 1,2%18-301028	EUR	700	677 020,92	2,02
Souverains			306 291,00	0,91
GERMANY 2,5%24-190326	EUR	30 000 000	306 291,00	0,91
Transport industriel			212 570,44	0,63
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	200	212 570,44	0,63
Parts d'OPC et fonds d'investissements			818 944,70	2,45
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			818 944,70	2,45
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	7	818 944,70	2,45
Total			31 309 439,48	93,47

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
BBG BAR MSC 0326	5,00	0,00	100,00	852 700,00
EUR HY Futu 0326	-10,00	0,00	4 080,00	-617 446,00
Sous total		0,00	4 180,00	235 254,00
Options				
OESX/0326/PUT /5,400	-20,00	0,00	8 460,00	187 641,68
OESX/0326/PUT /5,550	30,00	18 870,00	0,00	-415 244,10
Sous total		18 870,00	8 460,00	-227 602,42
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		18 870,00	12 640,00	7 651,58

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO-OAT-EU 0326	-10,00	6 100,00	0,00	-967 140,00
Sous total		6 100,00	0,00	-967 140,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		6 100,00	0,00	-967 140,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	31 309 439,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	6 230,00
Total instruments financiers à terme - taux	6 100,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 248 576,66
Autres passifs (-)	-72 018,74
Total = actif net	33 498 327,40